

# SEBASTIEN HARDY

*Les Landes 61 570 Vrigny*

**Driver Entraîneur Eleveur Propriétaire**

---

## Candidat au collège DRIVER au Comité national de la SETF au Comité régional de Basse-Normandie

---

Mesdames, Messieurs les Entraîneurs,

Entré dans la Filière par passion du cheval en 1987, je me suis installé en 2000 avec la fierté d'appartenir à la grande famille du Trot.

Partageant aujourd'hui ma passion avec mes enfants, je m'interroge sur l'avenir de notre Filière, de nos courses et de nos métiers. Et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de m'engager et de donner du temps à la Filière, au comité national et au comité de la Basse Normandie, dans le cadre du scrutin uninominal des élections à la SETF.

Si vous m'accordez votre confiance, j'aurais à cœur d'agir et de soutenir les propositions de réforme défendues par Caroline SIONNEAU, candidate à la présidence de la SECF, pour :

- **Revoir les programmes, les conditions générales de courses ainsi que les prix de certaines catégories de courses.** En effet les pratiques actuelles d'hyper-sélectivité qui correspondent à notre objectif à tous d'excellence et de compétition, ne sont plus adaptées.

*“ Parallèlement à une révision des barèmes de gain : Pourquoi ne pas fermer les amateurs Premium aux 6 ans afin de les ré-orienter vers les Quintés ? Et pourquoi ne pas conserver nos 11 ans au lieu de les voir courir Premium à l'étranger ? ”*

- **Ne pas sacrifier les petits hippodromes de province** qui ne « coûtent » rien à la Filière en comparaison avec d'autres dépenses, permettent de faire naître nos chevaux sur des courses de province et sont les vitrines de nos métiers auprès du grand public.
- **Améliorer la lutte contre le dopage et rendre les courses plus régulières, pour nous comme pour les Turfistes et aussi pour l'image des courses auprès du grand public.**

Rendre le laboratoire de la Filière indépendant me semble intéressant. Par ailleurs, si nous avons l'obligation d'être exemplaires, de récentes affaires démontrent que les décisions des commissaires doivent également l'être.

Enfin, alors que certains plaident pour l'ouverture du Stud Book, je tiens à rappeler qu'une telle décision ferait tomber la dérogation qui nous permet d'allouer 84% des allocations à des Trotteurs Français alors que la directive européenne impose une limite à 20% seulement. Si ce sujet venait à être débattu, considérant la situation économique de plus en plus difficile de nos structures, il ne faudrait pas oublier les conséquences financières que cela impliquerait pour le plus grand nombre d'entre nous.

Vous pourrez compter sur mon engagement auprès de vous.

**Sébastien Hardy**